



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 25 juillet 2023

Violences urbaines : prise en charge simplifiée pour l'indemnisation des propriétaires les plus modestes de véhicules incendiés

Depuis le début de ces violences urbaines, le Gouvernement est pleinement mobilisé pour soutenir tant les particuliers que les collectivités et commerçants sinistrés.

Aussi, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, annoncent une réponse d'urgence pour l'information et l'orientation des propriétaires les plus modestes de véhicules incendiés lors des récentes violences urbaines, lorsque leur assurance ne couvre pas les dommages subis.

Aujourd'hui 10 à 15 % des propriétaires de voitures, souvent uniquement assurés au tiers, ne peuvent être couverts par leur assurance en cas de dommages sur leur véhicule.

Pour permettre aux plus modestes de bénéficier malgré tout d'une indemnisation, le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) pourra être mobilisé. Cette indemnisation est **plafonnée à 4 601 € et est versée sous condition de ressources** (le revenu fiscal de référence 2022 ne doit pas excéder 27 606 €, ce dernier montant étant réévalué à la hausse en fonction du nombre de personnes à charge).

Une pré-demande peut être faite en ligne :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/12825>

Afin de simplifier et d'accélérer la constitution des dossiers d'indemnisation, le Gouvernement met à disposition des victimes un **numéro vert national : le 116 006**

Grâce à l'aide de France Victimes, les sinistrés joignant ce numéro bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour les aider à engager leurs démarches d'indemnisation auprès du Fonds de garantie des victimes.

Contact presse

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Mail pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers